

L'intervention collective, une contribution déterminante du Travail social à la société québécoise

René Lachapelle, Ph.D. en Service social

Table des matières

Cette contribution s'articule autour de quatre questions parmi celles qui sont soumises à la consultation :

1. Les services sociaux en réponse aux besoins des communautés territoriales
2. Valoriser l'intervention collective
3. L'intervention collective incontournable dans la lutte aux inégalités sociales
4. Former des intervenantes et intervenants collectifs

Présentation de l'auteur

Détenteur d'un Ph.D. en Service social de l'Université Laval, ma carrière a été consacrée à l'organisation communautaire, d'abord comme intervenant dans les mouvements jeunesse et les syndicats (1970-1984) puis dans un CLSC (1985-2009) avant d'en faire un sujet de recherche à la Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire-UQO de Denis Bourque (2008-2017). Comme organisateur communautaire en CLSC j'ai été administrateur puis président du Regroupement québécois des intervenantes et intervenants communautaires en CLSC (RQIIAC).

Résumé de la contribution et propositions

Le Québec a développé un État social marqué par la solidarité non seulement grâce à des politiques sociales progressistes, mais aussi grâce à différentes formes d'action collective. Le travail social a une responsabilité de stimuler l'intervention collective comme avenue privilégiée de contribution à la réponse aux enjeux contemporains.

1. Que les États généraux du travail social prennent publiquement position pour qu'une priorité soit accordée à l'intervention collective dans le réseau de la santé et des services sociaux.
2. Que les États généraux du travail social interpellent les pouvoirs publics et les institutions dispensatrices de services sociaux à donner plus de place à l'intervention collective et au soutien à l'action collective et incitent les unités de formation en travail social à accorder la place qui convient à l'intervention collective.
3. Que les États généraux du travail social proposent d'accorder davantage d'importance aux déterminants sociaux de la santé aussi bien dans l'élaboration des politiques publiques que dans la formation des futures travailleuses et travailleurs sociaux.
4. Que les États généraux du travail social promeuvent la formation en intervention collective et la prise en compte des principaux défis sociaux du Québec, mais aussi de la planète en intégrant aux programmes la transition socioécologique.

1. Les services sociaux en réponse aux besoins des communautés territoriales

Le Québec a développé un État social qui lui permet d'être une des sociétés les plus égalitaires en Amérique du Nord. Cependant des décennies de gestion de l'État axée sur la croissance économique et l'initiative individuelle ont provoqué une situation inquiétante à plusieurs égards. On évoque à la fois la croissance de la détresse d'un grand nombre de personnes dont des jeunes, et la croissance de l'usage des drogues; la crise du logement et l'inflation, notamment dans l'alimentation, qui hypothèquent la capacité des ménages à faible revenu et sont facteurs d'itinérance; sans oublier la crise du manque de personnel dans le système scolaire et dans celui des services sociaux et de santé.

Cette crise sociale s'ajoute à la crise écologique qui place les collectivités en situation de précarité comme l'ont démontré les incendies de forêt massives et les inondations dévastatrices qui ont touché plusieurs collectivités et démontré l'inadaptation de nos réseaux sanitaires municipaux. L'urgence de mesures d'atténuation de tels impacts commence à faire l'objet de débats publics, mais les actions tardent à se mettre en place. Les gens sont généralement conscients du problème, mais en même temps éprouvent un sentiment d'impuissance devant l'ampleur des actions requises. Ce sentiment est générateur d'anxiété voire d'angoisse, particulièrement chez les jeunes.

Actuellement, le travail social est majoritairement investi dans les approches individuelles qui déploient des méthodes psychologiques auprès des personnes qui sollicitent un soutien. Sans nier l'importance de ces interventions, ne serait-il pas temps de donner davantage d'importance à la dimension collective de l'intervention sociale? Les problèmes sociaux individuels sont profondément reliés aux situations sociales et si nous n'agissons pas sur les déterminants sociaux de la santé, il y a peu d'espoir d'avoir un impact significatif sur les situations de crise que nous traversons. Cela est particulièrement évident sur le front de la transition socioécologique qui ne peut se déployer qu'à plusieurs niveaux et au premier chef dans les communautés territoriales.

À cet égard, et ce sera ma première proposition, il serait important

1. Que les États généraux du travail social prennent publiquement position pour qu'une priorité soit accordée à l'intervention collective dans le réseau de la santé et des services sociaux.

La présentation du RQIIAC le 23 mai 2023 en commission parlementaire sur le Projet de loi 15 du ministre Dubé mérite d'être soulignée (RQIIAC, 2023). Le mémoire propose de *Miser sur les collectivités locales pour une réelle efficacité du réseau de la santé et des services sociaux*. Il a suscité l'intérêt du ministre. Le mémoire propose entre autres de « Réintroduire en entièreté les articles 1 et 2 de la LSSSS, qui présentent une vision globale de la santé de la population, misant sur la prévention et la promotion de la santé » (Recommandation 2). Cette approche globale de la santé populationnelle pointe les déterminants sociaux de la santé sur lesquels est orientée l'intervention

collective en travail social. Cette perspective a été bien campée dans Programme national de Santé publique (Québec, 2008, p.61-69). Il me semble que l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux du Québec contribuerait à « façonner le travail social de demain » en faisant la promotion d'une telle perspective.

2. Valoriser l'intervention collective

Quant à la façon de miser davantage sur l'intervention collective en travail social, je propose d'interpeler les instances publiques quant à leurs choix de politiques et de programmes afin que soient prise en compte son importance pour agir sur les problématiques sociales. La place considérable des services sociaux individuels dans plusieurs mesures récentes laisse peu de place à la dimension collective des situations visées. Les restrictions imposées à la Santé publique depuis la réforme de 2015 ont affecté la prise en compte des stratégies collectives au moment même où les mobilisations sociales éprouvent des difficultés à faire valoir les revendications des populations défavorisées.

Pourtant la recherche sociale sur l'action et l'intervention collectives est très vivante dans les universités québécoises, mais aussi dans les réseaux comme le Collectif des partenaires en développement des communautés (<https://collectifpdc.org/accueil-cpdc/>), le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (<https://rq-aca.org>), le Réseau québécois de développement social (<https://rqds.org>) ou la Table nationale des Corporations de développement communautaire (<https://www.tncdc.com>) pour ne citer que ceux-là. Il serait intéressant aussi de mettre à contribution les ressources capables de fournir des appuis pratiques à l'action et l'intervention collective et aux modes d'intervention pour en soutenir le déploiement tels Communagir (<https://communagir.org>), la Coopérative Niska (<https://niska.coop>) ou Territoires innovants en économie sociale et solidaire (<https://tiess.ca>).

Il est primordial que les départements universitaires et collégiaux de formation en travail social mettent à profit de telles ressources et accordent davantage d'importance à l'intervention collective dans la formation initiale et les études de deuxième et troisième cycle. C'est bien connu que la majorité des jeunes qui s'inscrivent dans ces formations y viennent d'abord avec un souci de relation d'aide. Une pédagogie axée sur un équilibre entre les modes d'intervention individuelle, de groupe et collective n'amène pas nécessairement un déplacement vers celle-ci, mais le développement de pédagogies mettant à profit des personnes qui pratiquent l'intervention collective favorisent davantage d'adhésion à cette approche.

Ma deuxième recommandation se formule donc comme suit :

2. Que les États généraux du travail social interpellent les pouvoirs publics et les institutions dispensatrices de services sociaux à donner plus de place à

l'intervention collective et à l'action collective et incitent les unités de formation en travail social à accorder la place qui convient à l'intervention collective.

3. L'intervention collective incontournable dans la lutte aux inégalités sociales

Pour que se concrétise l'engagement des travailleuses et travailleurs sociaux dans l'émancipation des personnes et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités sociales, il faut que l'action sur les déterminants sociaux de la santé occupe davantage de place dans la réflexion et la formation sur les pratiques sociales. On trouvera des ressources actualisées sur ces enjeux en mettant à profit les pratiques des intervenantes et intervenants sociaux. Ces préoccupations sont au cœur de l'action des organisatrices et organisateurs communautaires du réseau de la Santé et des Services sociaux (RQIIAC, 2020, p.65-68) comme de l'action des organismes communautaires autonomes massivement engagés sur ces enjeux (voir le Centre de formation populaire <https://lecfp.qc.ca/approche> et le Collectif pour un Québec sans pauvreté <https://www.pauvrete.qc.ca/document/memoire-4epag/>). La recherche a déjà démontré la légitimité des contributions de ces praticiennes et praticiens dans les communautés (Comeau, Bourque et Lachapelle, 2018; Mercier et Bourque, 2021).

Un enjeu majeur pour l'intervention collective en travail social est l'autonomie des intervenantes et intervenants. Les organismes communautaires ont à cet égard une assez bonne réputation, mais la question est plus complexe lorsque les règles des bailleurs de fonds et des réseaux institutionnels prennent de l'importance. En pratique, c'est l'ancrage dans les communautés et la référence aux principes de l'organisation communautaire qui renforcent cette reconnaissance (RQIIAC, 2020, p.106-107).

3. Que les États généraux du travail social proposent d'accorder davantage d'importance aux déterminants sociaux de la santé aussi bien dans l'élaboration des politiques publiques que dans la formation des futures travailleuses et travailleurs sociaux.

4. Former des intervenantes et intervenants collectifs

Il ressort clairement des pages qui précèdent que la formation en travail social joue un rôle majeur dans le développement des préoccupations et surtout des compétences en travail social. Le Québec dispose d'un réseau universitaire structurant de formation en travail social et il peut aussi compter sur les formations techniques dispensées par les collèges d'enseignement général et professionnel. Il faut souhaiter que l'intervention collective occupe une place de choix dans ces écoles et départements de travail social. Le contact direct avec des personnes qui la pratiquent sur le terrain est certainement une avenue privilégiée de valorisation. Mais le développement de l'analyse sociale permettant d'identifier les facteurs de pauvreté, d'exclusion et des inégalités sociales est un outil indispensable pour comprendre la perspective de l'intervention collective.

En plus de ces enjeux, la conjoncture impose d'accorder une place significative à la transition socioécologique. Alors que le mouvement écologique mobilise autour des grandes revendications susceptibles d'orienter l'action politique dans le sens d'un changement majeur de paradigme social, les organismes communautaires et d'économie sociale misent sur le dynamisme des collectivités territoriales pour inverser les impacts dans les milieux de vie en termes de conditions de vie, de culture et de valeurs collectives qui constituent le bien vivre. Il y a nécessité de faire converger deux défis : la lutte aux inégalités sociales et la lutte aux inégalités environnementales. D'abord parce que ce sont les mêmes personnes et les mêmes communautés qui sont le plus directement et le plus durablement impactées par les unes et les autres. La formation en travail social doit rendre ces enjeux significatifs et offrir des approches d'intervention collective efficaces sur ces enjeux. À cet effet on consultera avec profit le récit d'une expérience de pédagogie active au baccalauréat en travail social à l'UQAC par Sabrina Tremblay et Olivier Riffon (article soumis pour publication).

4. Que les États généraux du travail social promeuvent la formation en intervention collective et la prise en compte des principaux défis sociaux du Québec, mais aussi de la planète en intégrant aux programmes la transition socioécologique.

Références bibliographiques

- Comeau, Y., D. Bourque et R. Lachapelle (2018). *L'intervention collective. Convergences, transformations et enjeux*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 172p.
- Mercier, C., Bourque, D. (2021). *Intervention collective et développement des communautés – Éthique et pratiques d'accompagnement en action collective*, Collection Initiatives, Presses de l'Université du Québec, 164p.
- Québec (2008). *Programme national de santé publique 2003-2012. Mise à jour 2008*, sous la direction de Alain Poirier, Marc-André Maranda et Lyne Jobin, Santé et Services sociaux, 103p.
- RQIIAC (2023). *Miser sur les collectivités locales pour une réelle efficacité du réseau de la santé et des services sociaux*, Mémoire déposé dans le cadre des consultations du ministère de la Santé et des Services sociaux portant sur le projet de loi 15, Déposé le 23 mai 2023, <https://rqiiac.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/Memoire-RQIIAC-PL-15.pdf>
- RQIIAC (2020). *Pratiques d'organisation communautaire dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec. Cadre de référence du RQIIAC, édition actualisée*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 173p.